

SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit****Nom du produit** FPRM16

contient Hexadécane

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation recommandée** Matière de référence pour vérification des performances des équipements de test de point d'éclair**Utilisations déconseillées** Aucune information disponible**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Fournisseur**Cannon Instrument Company
2139 High Tech Rd.
State College, PA 16803-1733
TEL: (814) 353-8000; (800) 676-6232**Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec****Adresse e-mail** Pas d'information disponible.**1.4. Numéro d'appel d'urgence****Téléphone en cas d'urgence** + 1 (800) 255-3924 États-Unis, CHEM-TEL Inc.
+1 (813) 248-0585 International, CHEM-TEL Inc. (appel en PCV recommandé)

Europe	112
--------	-----

SECTION 2. Identification des dangers**2.1. - Classification de la substance ou du mélange****RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008**

Toxicité par aspiration	Catégorie 1
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Catégorie 3

Dangers physiques

aucun(e)

2.2. Éléments d'étiquetage**Mention d'avertissement****Danger****Mentions de danger**H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H315 - Provoque une irritation cutanée
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

Conseils de prudence

P261 - Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon

P362 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P331 - NE PAS faire vomir

2.3. Autres informations

Le contact prolongé avec la peau peut dégraisser la peau et provoquer une dermatose. L'inhalation des vapeurs à des concentrations élevées peut provoquer des symptômes tels que maux de tête, vertiges, fatigue, nausées et vomissements.

SECTION 3. Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

3.2. Mélanges

Nom Chimique	No.-CE	No.-CAS	Pour cent en poids	Classification de substance SGH - L'Union Européenne	No REACH.
Hexadécane	208-878-9	544-76-3	100	STOT SE 3 (H336) Asp. Tox. 1 (H304) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319)	donnée non disponible

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16

SECTION 4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement à grande eau. Après avoir rincé une première fois, enlever toute lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin en cas d'irritation persistante.

Contact avec la peau

Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Ingestion

Ne PAS faire vomir. Rincer la bouche. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Faire boire beaucoup d'eau. Faire appel à une assistance médicale.

Inhalation

EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Faire immédiatement appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent. Respiration artificielle et/ou oxygène peuvent être nécessaires. Si la respiration s'arrête, appeler immédiatement les services médicaux d'urgence.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets les plus importants

Somnolence. Vertiges. Irritation. Troubles respiratoires. Toux et/ou respiration sifflante. Nausées. Tremblements. Maux de tête.

4.3. Indications quant à une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Avis aux médecins

Danger par aspiration.

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO₂). Mousse. Poudre sèche. Brouillard d'eau. Refroidir les récipients en les inondant d'eau et continuer longtemps après l'extinction de l'incendie.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Pas d'information disponible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les dangers particuliers résultant de l'exposition à la substance/préparation en tant que telle, aux produits de la combustion, aux gaz produits

Pendant les incendies, la fumée peut contenir la matière initiale ainsi que des produits de combustion de composition variable potentiellement toxiques et/ou irritants. Les produits de combustion peuvent inclure sans y être limités : Monoxyde de carbone. Oxydes de soufre. Aldéhydes.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

Comme lors de tout incendie, porter un équipement respiratoire autonome et un équipement complet de protection.

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Éviter que le produit arrive dans les égouts. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Endiguer pour récupérer les déversements importants de liquide. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre.

Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir Rubrique 12 pour toute information supplémentaire.

SECTION 7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un équipement de protection individuel.

Mesures d'hygiène

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

7.2. Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Scénario d'exposition

Pas d'information disponible.

Autres lignes directrices

Pas d'information disponible.

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom Chimique	Les Pays-Bas	La Norvège	la Pologne	Le Portugal	L'Espagne
Hexadécane 544-76-3		TWA: 40 ppm TWA: 275 mg/m ³ STEL: 40 ppm STEL: 275 mg/m ³			

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Ce produit, sous sa forme commercialisée, ne contient aucune matière dangereuse avec des limites de concentration biologiques établies par les organes régionaux compétents

Dose dérivée sans effet Pas d'information disponible.

La concentration prévisible sans effet (PNEC) Pas d'information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Équipement de protection individuelle

Choisir les équipements de protection individuelle conformément aux normes CEN

Protection des yeux

Lunettes de sécurité avec protections latérales.

Protection de la peau et du corps

Vêtement léger de protection.

Protection des mains

Gants de protection chimique. Respecter impérativement les instructions relatives à la perméabilité et au délai de rupture fournies par le fournisseur des gants. Prendre également en compte les conditions locales spécifiques d'utilisation du produit, telles que les dangers de coupure, d'abrasion.

Protection respiratoire

En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, porter un dispositif de protection respiratoire homologué.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Pas d'information disponible

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide	Aspect	incolore
Odeur	type hydrocarbure		
<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques/ - Méthode</u>	
pH	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance	
Point/intervalle de fusion	18 °C	Aucun à notre connaissance	
Point/intervalle d'ébullition	286 °C	Aucun à notre connaissance	
Point d'éclair	> 100 °C	coupelle fermée	
Taux d'évaporation	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance	
Inflammabilité (solide, gaz)	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance	
Limites d'inflammation dans l'air	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance	
Pression de vapeur	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance	
Densité de vapeur	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance	
Densité relative	donnée non disponible 0.77	Aucun à notre connaissance	
Hydrosolubilité	Insoluble dans l'eau.	Aucun à notre connaissance	
Solubilité dans d'autres solvants	Soluble dans les solvants.	Aucun à notre connaissance	
Coefficient de partage n-octanol/eau	8.3	Aucun à notre connaissance	
Température d'auto-inflammabilité	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance	
Température de décomposition	donnée non disponible	Aucun à notre connaissance	

Viscosité	4 cSt @ 20°C	Aucun à notre connaissance
Propriétés explosives	Pas d'information disponible	
Propriétés comburantes	Pas d'information disponible	
9.2. Autres informations		
Teneur (%) en COV (composés organiques volatils)	Pas d'information disponible	

SECTION 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Non réactif dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

10.4. Conditions à éviter

Sources d'ignition – chaleur, étincelles et flammes nues.

10.5. Matières incompatibles

Halogènes Oxydants forts Soufre fondu.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques : Oxydes de carbone Oxydes de soufre. Aldéhydes.

SECTION 11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Informations sur le produit

Inhalation

Peut irriter le système respiratoire. Risque de dépression du système nerveux central avec nausées, maux de tête, vertiges, vomissements et perte de coordination.

Contact avec les yeux

Irritant pour les yeux.

Contact avec la peau

Irritant pour la peau. Le contact prolongé avec la peau peut dégraisser la peau et provoquer une dermatose.

Ingestion

Aspiration potentielle en cas d'ingestion. L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonie. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Risque de dépression du système nerveux central.

Toxicité aiguë

100 % du mélange consiste en composant(s) dont la toxicité n'est pas connue

Les valeurs suivantes sont calculées sur la base du chapitre 3.1 du document du SGH :

DL50 oral	99,999.00 mg/kg
DL50 dermal	99,999.00 mg/kg
gaz	99,999.00 mg/L
poussières/brouillard	99,999.00 mg/L
Vapeur	99,999.00 mg/L

Nom Chimique	DL50 oral	DL50 dermal	CL50 par inhalation
Hexadécane	> 5250 mg/kg (Rat) > 5000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit) > 2000 mg/kg (Rat)	> 5.8 mg/L (Rat) 4 h

Sensibilisation

Pas d'information disponible.

effets mutagènes

Pas d'information disponible.

effets cancérogènes

Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Pas d'information disponible.

Toxicité pour le développement

Pas d'information disponible.

Toxicité systémique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) Voir la liste des organes cibles ci-après.

Toxicité systémique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) Voir la liste des organes cibles ci-après.

**Effets sur l'organe-cible
Effets neurologiques**

Système nerveux central. Yeux. Peau. Système respiratoire.
La surexposition répétée ou prolongée aux solvants peut provoquer des lésions permanentes du système nerveux. L'utilisation délibérément détournée du contenu par concentration et inhalation peut s'avérer nocive ou mortelle.
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Danger en cas d'aspiration

SECTION 12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Effets écotoxicologiques

Ne contient pas de substances connues pour être dangereuses pour l'environnement ou non-dégradables dans des stations de traitement d'eaux usées.

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Pas d'information disponible.

12.6. Autres effets nocifs

Ce produit ne contient aucun disrupteur endocrinien connu ou suspecté.

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Emballages contaminés Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

SECTION 14. Informations relatives au transport

Remarque :

Il est possible que les informations fournies ci-dessous ne s'appliquent pas à toutes les situations d'expédition. Consulter les réglementations sur les marchandises dangereuses pour prendre connaissance des exigences supplémentaires et des exigences d'expédition spécifiques du mode, des matières et des quantités.

IMDG/IMO

14.1. Numéro ONU non réglementé.

14.2. Nom d'expédition	non réglementé.
14.3. Classe de danger	non réglementé.
14.4. Groupe d'emballage	non réglementé.
Description	Non applicable.
14.5. Polluant marin	aucun(e)
14.6. Dispositions spéciales	aucun(e)
14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	Pas d'information disponible

RID

14.1. Numéro ONU	non réglementé.
14.2. Nom d'expédition	non réglementé.
14.3. Classe de danger	non réglementé.
14.4. Groupe d'emballage	non réglementé.
Description	Non applicable
14.5. Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6. Dispositions spéciales	aucun(e)

ADR

14.1. Numéro ONU	non réglementé.
14.2. Nom d'expédition	non réglementé.
14.3. Classe de danger	non réglementé.
14.4. Groupe d'emballage	non réglementé.
Description	Non applicable
14.5. Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6. Dispositions spéciales	Aucun(e)

ICAO

14.1. Numéro ONU	non réglementé.
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	non réglementé.
14.3. Classe de danger	non réglementé.
14.4. Groupe d'emballage	non réglementé.
Description	Non applicable
14.5. Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6. Dispositions spéciales	Aucun(e)

IATA

14.1. Numéro ONU	non réglementé.
14.2. Nom d'expédition	non réglementé.
14.3. Classe de danger	non réglementé.
14.4. Groupe d'emballage	non réglementé.
Description	Non applicable
14.5. Danger pour l'environnement	Aucun(e)
14.6. Dispositions spéciales	Aucun(e)

SECTION 15. Informations réglementaires
--

15.1. Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement applicable à la substance ou au mélange**Inventaires internationales**

TSCA	Est conforme à (aux)
EINECS/ELINCS	Est conforme à (aux)
DSL/NDSL	Est conforme à (aux)
PICCS	Est conforme à (aux)
ENCS	Est conforme à (aux)
La Chine	Est conforme à (aux)
AICS	Est conforme à (aux)
KECL	Est conforme à (aux)

Légende

TSCA - Loi américaine sur le contrôle des substances toxiques, inventaire, rubrique 8(b)
EINECS/ELINCS – Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes/Liste européenne des substances chimiques notifiées
DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques
PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques
ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles
IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes
AICS - Inventaire australien des substances chimiques
KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'information disponible

SECTION 16. Autres informations

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H315 - Provoque une irritation cutanée
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

Les principales références bibliographiques et sources de données

www.ChemADVISOR.com/

Date d'émission 24-avr.-2014
Date de révision 29-août-2017
Révision sections de la FDS mises-à-jour: 3, 8.

La présente Fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (UE) 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006

Clause de non-responsabilité

Les informations fournies dans cette FDS sont correctes d'après l'ensemble de nos connaissances, informations et convictions à la date de sa publication. Les informations données ne constituent que des indications destinées à rendre sûrs la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et la mise sur le marché, et elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification de qualité. Les informations ne concernent que la substance spécifique indiquée et peuvent ne pas être valables lorsque ladite substance est utilisée en association avec une autre substance ou dans un procédé quelconques, sauf mention explicite dans le texte.

Fin de la Fiche de Données de Sécurité